

INDEMNITE LOGEMENT INSTITUTEUR - n° 891

Par lettre du 28 Octobre 1975, Monsieur FINDRIS Jean-Pierre, instituteur stagiaire à l'école primaire mixte du centre, en remplacement de Madame LINEL, a demandé à bénéficier de l'indemnité représentative de logement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

= aucun logement de fonction ne pouvant actuellement être mis à sa disposition, Monsieur FINDRIS Jean-Pierre, instituteur stagiaire à l'école primaire mixte du Centre, recevra l'indemnité représentative de logement à compter du 16 Septembre 75/

Cette indemnité égale au montant fixé par les textes en vigueur, sera payée semestriellement et à terme échu.

Le premier versement interviendra le 31 Décembre 1975.